

### *Les douze principes retenus au niveau national.*

La préparation au grand oral s'inscrit dans les enseignements en travaillant à la fois les compétences langagières et les compétences disciplinaires (principe 1).

- ▶ Un oral fondé sur des connaissances liées aux spécialités engage l'élève à expliciter, à vulgariser, à reformuler et défendre des idées et à construire une argumentation informée et personnelle (**principe 2**).
  
- ▶ L'élève maîtrise d'autant mieux les échanges lors du grand oral qu'il est habitué à se confronter à différents avis / différentes théories, qu'il sait reconnaître les éléments de controverse et les intégrer dans un dialogue et qu'il peut appréhender et anticiper les attentes d'un jury (**principe 3**).
  
- ▶ L'évaluation de la présentation du projet personnel d'orientation ne porte pas sur la qualité du projet ou du parcours mais sur la façon dont le candidat explicite son cheminement pour l'avoir construit (**principe 4**).
  
- ▶ La préparation à l'épreuve doit éviter tout risque de formatage et de standardisation des parcours, motivés par un souci d'efficacité pédagogique (**principe 5**).
  
- ▶ La préparation à l'épreuve ne doit pas être réduite à un format unique de parole et doit laisser place à la diversité des élèves et de leurs compétences (**principe 6**).
  
- ▶ L'accompagnement vers le grand oral vise à habituer progressivement l'élève à produire une parole synthétique, structurée et savante, basée sur un contenu qu'il s'approprie et ainsi habiter une parole plus spontanée que celle de l'exposé (**principe 7**).
  
- ▶ L'accompagnement vers le grand oral consiste à multiplier des moments de prise de parole ritualisés, dans des espaces sécurisants, éloignés de tout enjeu scolaire et évaluatif, fonctionnant sous le sceau de l'écoute, l'entraide et la bienveillance entre pairs et permettant l'expression de la créativité, de la sensibilité et des émotions (**principe 8**).

- ▶ L'accompagnement de l'élève vers le grand oral vise à construire un parcours de formation progressive à l'oral incluant des « temps forts » de diagnostic, de bilan, de présentation, d'expression, de validation des choix (**principe 9**).
  
- ▶ L'accompagnement de l'élève vers le grand oral s'inscrit dans la durée, le temps long de la maturation entreprise dès le collège jusqu'au cycle terminal du lycée (**principe 10**).
  
- ▶ L'accompagnement vers le grand oral suppose de penser une organisation collective et équitable de l'accompagnement à l'échelle de l'établissement permettant un suivi des élèves tout au long du collège et du lycée et mobilisant de multiples acteurs éducatifs (**principe 11**).

Porter l'accompagnement vers le grand oral au niveau de l'établissement, en exploitant les conseils d'enseignement et les conseils pédagogiques, en mettant en place un projet de formation à l'oral au sein du lycée, en prévoyant des concertations disciplinaires, interdisciplinaires et même inter-niveaux (principe 12).

**\* Les énoncés des principes ci-dessus relèvent de six champs :**

- Le travail simultané des compétences langagières et disciplinaires (principe 1);
- Le développement de capacités à argumenter, défendre des idées, vulgariser, expliciter ... (principes 2 et 3);
- La prise en compte de la diversité des publics et la construction de parcours personnalisés (principes 4, 5 et 6);
- La progressivité dans l'acquisition d'une parole propre, instruite, documentée et située (principe 7);
- L'appui sur des interactions entre pairs dans un environnement bienveillant (principe 8);
- Un parcours de formation qui va du collège au lycée et qui est pensé collectivement à chaque niveau d'enseignement (principes 9, 10, 11 et 12).